



Contrat en alternance concideré comme un vrai cdd?

Par **alix_old**, le **13/07/2007** à **11:09**

Bonjour,

Actuellement en alternance jusqu'au 31 aout 2007 en cdd,
J'ai l'opportunité d'avoir un CDI mais la personne a besoin de quelqu'un tout de suite.
Puis je donner ma démission anticipée ou la loi prévoie quelque chose dans ce cas ?
Est ce que le statut d'apprentis empêche se genre de départ? si départ il y a est ce que les indemnités de fin de contrat me seront quand même payées?
Merci d'avance